

# L'ancien chauffour ou four à chaux dans le Jura bernois

Autor(en): **Surdez, Jules**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires**

Band (Jahr): **44 (1947)**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-114341>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## L'ancien chaufour ou four à chaux dans le Jura bernois.

Par Jules SURDEZ, Berne.

On sait que dans un four à chaux (*tchāfo*<sup>1</sup>), *tchāfoué*<sup>2</sup>) la pierre calcaire (*piar è tchā*) subit une cuisson (*tyètt*) expulsant le gaz carbonique qu'elle contient et laissant la chaux (*tchā*) comme produit. Cette cuisson varie suivant les contrées et la qualité du calcaire. Elle est dite intermittente, à longue flamme, dans les fours représentés par les figures 1 et 2. Les pierres y sont entassées sur la voûte (*võt*) d'un foyer (*fonèz*, *fouin.nèz*) ménagé à la partie inférieure. Suivant la grandeur du chaufour, la cuisson peut durer de 5 à 9 jours.

Les usines à chaux qui ont remplacé les fours primitifs sont dites à cuisson intermittente, à longue ou courte flamme, ou à cuisson continue, à courte flamme. On n'y entasse pas uniquement de la pierre mais des couches alternatives de calcaire et de charbon.

\* \* \*

Il y a moins d'un demi-siècle qu'on édifiait encore, dans le Jura bernois, les fours à chaux éphémères représentés par la figure 2. On les démolissait peu après la cuisson, lorsque la chaux avait été livrée aux intéressés.

Les chaufourniers (*tchāfoniä*, *tchāforniä*, *tchāfouin.niä*) cessèrent peu à peu leur activité quand des fours modernes furent établis à demeure — à St-Ursanne entre autres — dans nos vallées jurassiennes. Ils ne montèrent plus guère de chaufours que dans les lieux élevés et retirés privés de bonnes voies de communication.

Au temps de nos princes-évêques, puis sous les régimes français et bernois, les chaufourniers construisirent un peu partout des fours à chaux. Les archives de l'ancienne principauté épiscopale de Bâle, à Berne, concernant le seul bailliage de Delémont<sup>3</sup>), nous montrent que leur métier, si pénible et si peu rémunérateur, ne connaissait néanmoins pas de crise.

Le grand bailli adressait à Son Altesse, en son château de Porrentruy, accompagnées de son préavis, les requêtes des communes ou des particuliers désirant construire un chaufour,

<sup>1</sup>) Patois «vâdais» de Delémont etc. — <sup>2</sup>) Patois des Clos-du-Doubs (St-Ursanne etc.) — <sup>3</sup>) B. 173, Mapped 27. Steingruben, Kalkofen.

non sans avoir préalablement consulté le maire et le garde-forestier ayant à en connaître.

\* \* \*

Voici quelques renseignements intéressants tirés des documents en question. On en trouverait de semblables dans les mêmes liasses des autres bailliages: châtellenie d'Ajoie; ville et mairie de Bienne; Montagne de Diesse etc.; Erguel; Neuveville; Zwingen etc.; prévôté de Moutier-Grandval et Courtine de Bellelay; prévôté de St-Ursanne avec la Franche-Montagne des Bois et la seigneurie de Franquemont.

En 1773, du bois «de rebut» de la Côte de Rougin est accordé pour un chaufour de 5 à 6 pieds de «vuide»<sup>1)</sup> à J. Monin, de Glovelier (*Yóvliə* «Glovilier»), vu qu'on ne sera pas contraint de toucher au bois de bâtisse.

La même année, J. Smidt, d'Envelier (*Anvliə*), est autorisé à monter un petit chaufour pour bâtir sa maison.

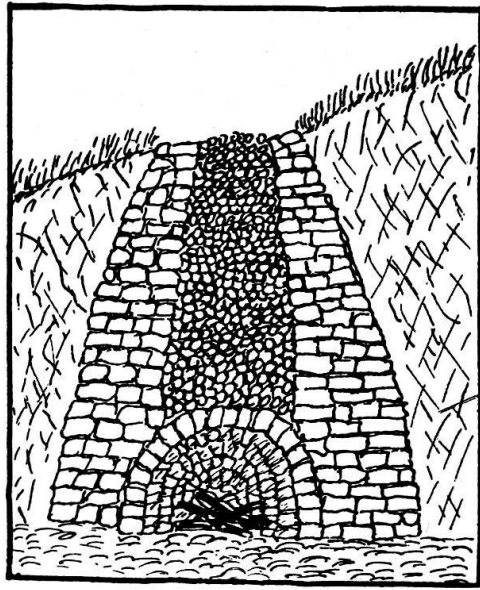
En 1780, les héritiers de Hans Henri Friche, de Recolaine (*Rkólin.n*), peuvent faire un four à chaux avec les matériaux<sup>2)</sup> d'une maison démolie, non susceptible de réparations, afin d'obtenir la chaux nécessaire à la communauté pour purifier es étables<sup>3)</sup>.

L'an d'après, la requête de la veuve de «Joannes fleuri», de Scut, est approuvée. L'assemblée des «fiéteurs» ne s'y oppose pas, d'autant plus que le bois proviendra de son «champoyage» (*tchinpmè*<sup>4)</sup>) qu'elle aurait pu essarter. La requérante habite sur une hauteur où il est impossible de mener de la chaux.

En 1782, G. J. Prenez le Jeune, d'Undervelier (*Ondrəvliə*), désire construire un chaufour car plusieurs particuliers ont besoin de chaux. On fera marquer des bois, par le forestier, dans les endroits les moins «dommageables», sous charge de payer à Son Altesse telle reconnaissance qu'elle trouvera bonne. Vingt-six propriétaires de bâtiments s'étant fait inscrire, il faudra au moins 100 «bichots» de chaux. G. J. Prenez fera le bois de chauffage à ses frais. Il vendra la chaux suivant qu'il le trouvera propre. S'il en reste, ce sera pour «ses profits».

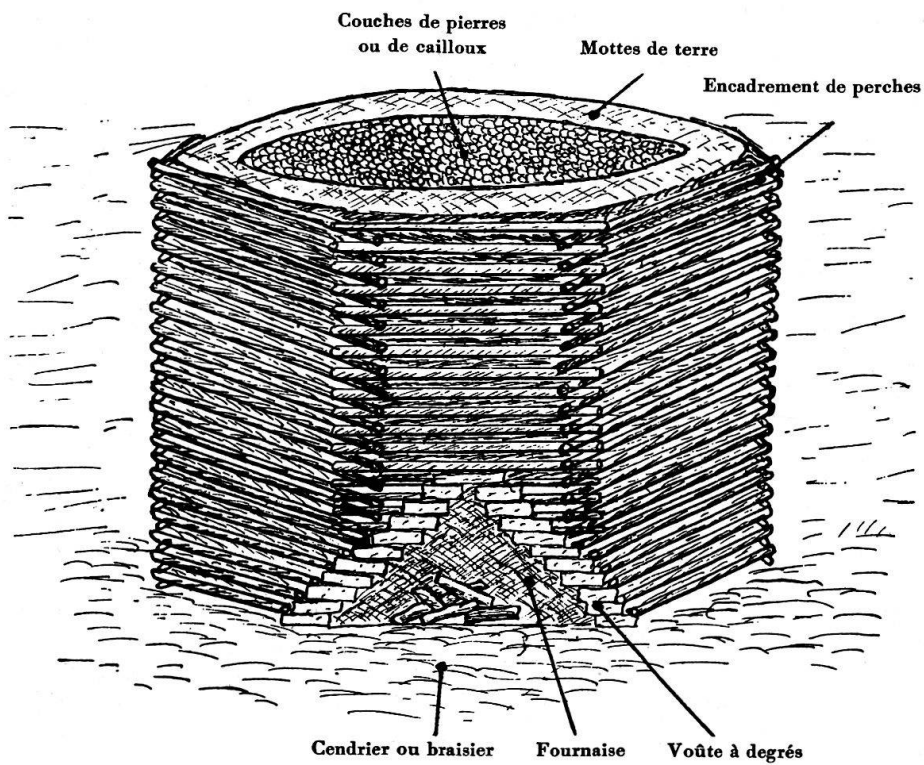
La même année, la communauté de Vermes (*Vèərm, Viərm*), laisse à J. C. Fleury la dépouille des bois de bâtisse qu'elle lui a marqués. Il fera un four à chaux pour réparer les murs du moulin reconstruit de J. Monnerat dont il a épousé

<sup>1)</sup> de diamètre. — <sup>2)</sup> les pierres et le bois. — <sup>3)</sup> après une épidémie de «mal de la langue» (fièvre aphteuse) sans doute. — <sup>4)</sup> pâturage.



Croquis de J. Surdez.

Fig. 1. Très ancien chauffour dont on retrouve ici ou là des vestiges. On remarquera que la voûte est en anse de panier.



Croquis de J. Surdez.

Fig. 2. Grand chauffour.

la veuve. On lui a marqué 65 troncs de bois de sapin et de «fuat»<sup>1)</sup> ou pesse (*fouat*, *fuat*, *fiāt*, *fyat*) dans les «joux» (*djou*<sup>2)</sup>) pour reconstruction et réparations.

En 1783, Joseph Contin et Consorts désirent monter un chaufours pour la reconstruction de la tour de l'église de Courtételle (*Körtètèl*), ordonnée par la cour épiscopale. Ils n'ouvriront pas une nouvelle carrière (*priar*) et prendront le bois sur leur propre fonds. Toutefois, la commune ne reprendra pas la chaux qui pourrait rester aux «suppliants».

En 1784, Joseph Koller, de Montsevelier (*Monsèveliä*), veut construire un four à chaux pour son usage, en se servant de son propre bois. Il cuira les pierres enlevées, pour la bonification de ses terres humides. La chaux leur conviendra mieux qu'un engrais froid. Le bois utilisé pour la cuisson des pierres ne peut d'ailleurs pas servir à un autre usage.

La même année, J. J. Schaffter, cabaretier à Soulce (*Sous*), désire édifier un chaufour en vue de la réparation du second fief de «frenoy» (*Frèné*, *Frénouè*.) Il n'emploiera que du «bois de rebut» provenant du fief ou des forêts qu'il possède «en allodial<sup>3)</sup>» et se conformera aux ordonnances de la police «forestale<sup>4)</sup>». Il n'y a pas de chaux au dit lieu dont les maisons caduques et «ruineuses» ont vraiment besoin d'être réparées. Un petit chaufour est nécessaire pour les réparations, les cultures et l'exploitation. Les «co-fiéteurs» n'ont pas été consultés, les fonds et les bois du requérant n'étant pas communs. Le four à chaux n'aura que 5 à 6 pieds seulement de largeur. On n'emploiera que 10 à 12 «cordes» de bois qui ne sont pas d'une grande «censation<sup>5)</sup>» puisqu'ils seront pris en majeure partie sur «l'allodial».

En 1787, on fait observer à Antoine Kubler, de Sceut, qu'il n'a jamais été d'usage, dans la communauté (*tchèmnātè*), de fournir le bois pour les chaufours mais que les intéressés doivent employer leur propre bois. L'état actuel des «joux» ne le permettrait d'ailleurs pas. Il n'y a que 6 ans qu'un four à chaux fut monté au dit-lieu et la chaux répartie entre les particuliers. Le «suppliant» crut bon de vendre sa part. Il n'y a toutefois pas lieu d'écarter sa requête car sa maison est dans un triste état. Antoine Kubler se procurera le bois néces-

<sup>1)</sup> épicea. — <sup>2)</sup> forêt. — <sup>3)</sup> comme alleu et non comme fief, comme propriété personnelle. — <sup>4)</sup> de la police forestière. — <sup>5)</sup> d'une grande valeur.

saire. Il possède d'ailleurs des biens-fonds pour la valeur de 1200 livres de Bâle.

En 1791, la communauté de Soyères (*Souèyjar*), qui doit reconstruire le clocher de l'église, demande l'autorisation de faire construire 1 ou 2 chaufours par le chaufournier Claude Etienne « Rémont », natif de St-Claude.

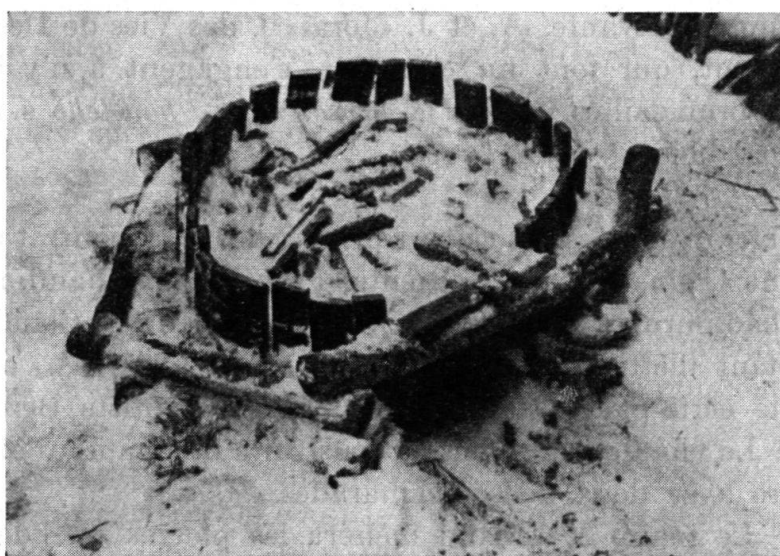


Fig. 3.

Photo : D. Surdez, Bassecourt.

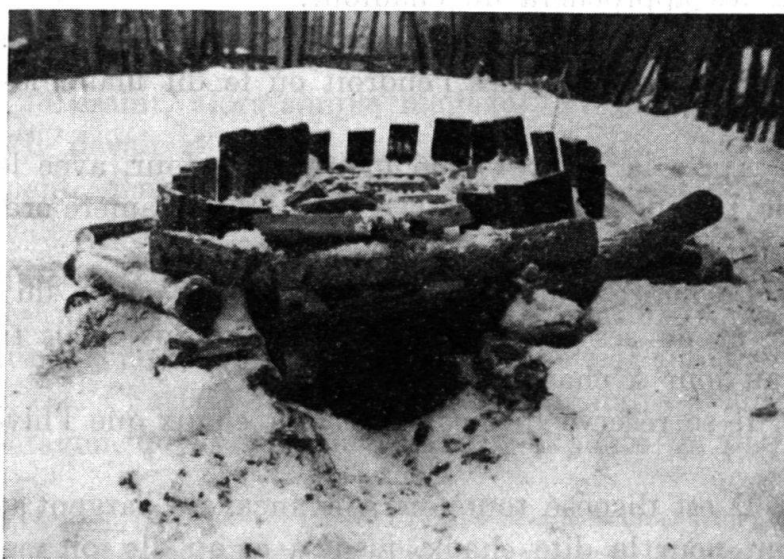


Fig. 4.

Photo : D. Surdez, Bassecourt.

Fig. 3 et 4. Base d'un très petit chaufour, sous un retour offensif de l'hiver. On remarquera les perches de l'encadrement d'une couche, le cercle des bardeaux séparant la couronne de cailloux de celle des mottes de terre, qu'on remonte pour chaque nouvel étage.



La même année, la communauté d'Undervelier brûle dans un four à chaux les branches et dépouilles de divers bois<sup>1)</sup> épars sur un terrain échangé avec un particulier, pour être joui en nature de «champois» (*tchinpouè*)<sup>2)</sup> commun sans comprendre les bois de charmille (*tchèrmê*), de coudrier (*tyçdr* s.f.) et autres de cette espèce. Il ne sera donc causé aucun préjudice aux forêts communes.

L'année suivante, A. et J. «Jorai»<sup>3)</sup>, des Vies de Dessus<sup>4)</sup>, à Delémont, qui font un chaufour, s'engagent à n'y brûler que des broussailles (*brôs* s.f., *bróson* s.m., *bouatchè* s.m.) et du «mort bois» (*rèpya*, *bó-sa*).

\* \* \*

Voici, résumées, les clauses principales d'un contrat dressé à Pleigne (*Pyin.nyə*), en 1789, entre François Marchand, maire, et le chafournier Joseph Odobé, originaire de St-Claude, lequel, étant illettré, n'a pu apposer que sa marque<sup>5)</sup>, au bas de l'acte écrit par le maître d'école, Jean-Baptiste Berdat.

1° Le chafournier Odobé construira un chaufour et cuira la pierre avec deux de ses camarades.

2° Le maire Marchand mènera les pierres «pendantes» pour la voûte du four.

3° Il abattra les bois et les rameaux nécessaires pour le foyer et les approchera du chaufour.

4° Le chafournier Odobé aidera à les traîner, sur la place par lui requise, dès l'endroit où le dit maire les aura façonnés.

5° Après la «cuite»<sup>6)</sup> on mesurera le four, avec les mesures de Lucelle (*Yuəslin*) et la chaux, à la manière ordinaire de l'endroit.

6° Le maire Marchand fera tremper la soupe du chafournier et de ses aides durant tout le temps qu'ils travailleront au four à chaux.

7° Il se réserve de ne mesurer la chaux que l'hiver qui suivra.

8° Il est disposé toutefois à avancer de l'argent au constructeur, pour la dite chaux, jusqu'à ce qu'elle soit mesurée.

9° Le chaufour devra contenir au moins 2000 penaux de chaux.

<sup>1)</sup> *bō*, bois = arbre forestier. *èbr*, arbre = arbre fruitier. — <sup>2)</sup> pâturage. <sup>3)</sup> Joray. — <sup>4)</sup> *Via d'dəchu*, Voies, chemins, routes de dessus. — <sup>5)</sup> *mèrk* ou *krou*, marque ou croix. — <sup>6)</sup> cuisson.

10° Le « penal » sera payé 5 « rappes »<sup>1)</sup> qui font 10 deniers bâlois.

\* \* \*

J'ai encore eu l'occasion, dans mon enfance, de voir édifier un four à chaux. L'emplacement choisi se trouvait dans un site idyllique, la « Combette » au Poupon (*Konbat ā Pōpon*<sup>2)</sup>), un petit vallon couvert de broussailles, arrosé par un ruisseau limpide situé entre le village d'Ocourt et les anciennes forges de Bellefontaine. De nombreuses gens du voisinage venaient y suivre avec intérêt les diverses phases de la construction du chaufour. Tous les soirs, une semaine durant, la jeunesse du petit bourg endormi, qui ne se réveillait habituellement qu'aux « beniessons »<sup>3)</sup> de la St-Martin, se rendait sur les lieux, dès que la cuisson avait commencé. Robustes gars et accortes filles ne se lassaient pas de contempler les flammes se dégageant de la fournaise qui illuminaient l'aval de la combe tandis que l'amont était plongé dans les ténèbres. Ils ne rentraient chez eux que vers « la minuit » (*lè miànḗ*), en un bruyant cortège côtoyant le Doubs, entraîné par des chants patois ou la rustique musique de quelque meneur de danse (*dyindyḗr, vyólḗr*).

En 1899, lors de mes débuts dans l'enseignement, j'ai pu voir monter un autre four à chaux non loin du village d'Epauvillers, aux abords de cette roche de la Laux sur laquelle Pierre Jolissaint, alors simple magister, s'exerçait à l'art oratoire. (Il devait plus tard, après sa révocation par le Gouvernement, commencer des études de droit puis devenir Directeur des chemins de fer bernois<sup>4)</sup>). Le croquis et les quelques notes prises lors de l'édification du chaufour en question m'ont été très utiles pour écrire la présente relation. Cette documentation a été heureusement complétée par un homme du métier, M. Charles Montavon<sup>5)</sup>, ancien maire à Montavon. M. Montavon, qui est âgé de 73 ans, y exploite un petit train

<sup>1)</sup> *rḗp*, s. f., centime. — <sup>2)</sup> Combe où l'on trouva jadis un poupon abandonné. — <sup>3)</sup> *bniasḗn*, « bénichon », fête patronale, fête du village. — <sup>4)</sup> St-Imier, sa commune natale, lui a élevé un modeste monument sur une de ses places. — <sup>5)</sup> La petite commune de Montavon qui ne compte que 130 habitants s'étend, au-dessous de la Corniche du Jura, sur le versant méridional de ce Mt-Tairi pompeusement dénommé Mt-Terrible durant l'épopée napoléonienne. Montavon est actuellement le nom de la commune, du village, et celui de toutes les familles, sauf de celles de l'instituteur et du ramoneur.



de paysan, dans le village de Montavon bâti sur un coteau ensoleillé. Il est le dernier représentant de la confrérie des chauxfourniers qui firent la renommée de la contrée et n'a cessé d'exercer son dur métier, il y a 25 ans, que lorsque les usines à chaux lui donnèrent le coup de grâce. Il a de savoureux souvenirs à évoquer de la vie nomade qu'il mena, par monts et vaux, dès sa prime jeunesse. Avec un homme de la partie, puis seul, il monta des chauxfours dans le pays de Delémont, dans les Clos-du-Doubs, sur la Montagne de Moutier, aux Franches-Montagnes<sup>1)</sup>, et même en Franche-Comté<sup>2)</sup>. Il peut vous parler de la Baume au frère Colas (*Bām à frēr Kōlā*), à Montenol (*Montnō*), de la Roche-au-Brochet, (*Rouëtch-ā-Bouëtchā*), près de St-Ursanne (*Sīn-t, Ochan.n*), des Rochers des Creuses, à Muriaux<sup>3)</sup>, du Creux des Biches<sup>4)</sup>, du Creux-au-Loup (*Krōlou*), dans la commune du Noirmont<sup>5)</sup>, et de maints autres curieux lieux, dits.

\* \* \*

Une fois signé le contrat avec une commune ou un propriétaire de biens-fonds, nous a dit M. Montavon, le chauxfournier commençait par recruter 5 aides dans les environs. Il choisissait ensuite soigneusement l'emplacement qui servirait d'assise au four à chaux projeté à cause des risques d'incendie, ne devait pas se trouver à proximité d'une forêt ou d'une maison d'habitation. La couche de terre ne devait point être rocailleuse mais assez épaisse pour y creuser, sous la fournaise, un cendrier (*sindrīā*) ou braisier (*brēziā*) de 1,50 m de profondeur, en forme d'entonnoir (*ambosqu*) ou de filtre à lait (*kōlou, koulou*). La pierre à chaux et le bois pour alimenter le foyer ne devaient pas se trouver si possible à une trop grande distance du chantier.

On ne prenait pas de pierres calcaires dans une carrière et l'on n'en ouvrait jamais une nouvelle. On tirait parti de celles des «murgiers»<sup>6)</sup>, des murs en «pierres sèches»<sup>7)</sup> ne servant plus de clôtures, des pierres roulantes d'un «pierrier» (*prēy* s. f.) ou d'une arête (*ran* s. m.<sup>8)</sup>), des rocs enfin hérissant

<sup>1)</sup> Au Petit Bois-Derrière (*Pté Bō-Dērīā*), au Cerneux-Veuil (*Sēncē-Vēzi*) etc. — <sup>2)</sup> Au Bail (*A Bēy*), à Richebourg (*Ērtchāboué*) etc. — <sup>3)</sup> *Māryā*. — <sup>4)</sup> *Krē dē Bitch*. — <sup>5)</sup> *Nērmon*. — <sup>6)</sup> Tas de pierres provenant d'un essart, d'un défrichement. — <sup>7)</sup> La pierre employée pour ces murs est la dalle nacrée (*lēv*, «lave», *dēt* ou *piār ros*, pierre rousse). — <sup>8)</sup> talus, arête, crête.

le sol d'une pâture, qu'il fallait parfois faire sauter à la mine. Ce matériau n'était amené à pied d'œuvre qu'au fur et à mesure des besoins.

Sur l'emplacement choisi, on décrivait, à l'aide d'un cordelet tournant autour d'un piquet, trois circonférences concentriques de 8 m, 8,40 m et 9,40 m de diamètre formant deux couronnes de 20 et 50 cm de largeur. Le diamètre du cercle intérieur était habituellement long de 7 à 8 m mais pouvait n'avoir que 5 à 6 m seulement. Le cendrier dont il a été question plus haut était établi dans le cercle intérieur (*ħarħ də d'din*). La petite couronne creusée jusqu'à une profondeur de 50 à 60 cm et remplie de cailloux servait de fondement au chaufour.

Des blocs de pierre longs de 35 à 40 cm, pesant jusqu'à 1000 kg, formaient la voûte de la fournaise qui avait 3 m de hauteur et 5 à 6 m de largeur. Ils étaient disposés en degrés (qui se rejoignaient en haut<sup>1</sup>). Certains chaufourniers faisaient une voûte à plein cintre ou à anse de panier<sup>2</sup>). Une large gueule, de 70 cm de hauteur et de 60 cm de longueur, permettait d'enfourner des buissons entiers. Ce n'était pas chose aisée que d'amener sur place les massifs et pesants vousseaux. Il fallait les rouler lentement, souvent sur une assez longue distance, en « faisant quartier » avec un levier<sup>3</sup>). Il était plus difficile encore de les hisser en place, en se servant parfois d'un cric (*linda*). Les pierres destinées à être cuites étaient entassées sur la voûte de la fournaise et le cercle intérieur: les plus lourdes en bas, les plus légères en haut. Il y en avait autant de lits (parfois une trentaine) que d'encadrements de « toillons ». La première couche ou « recharge » (*pramiara rtchèrdj*) était donc formée de grands blocs, la dernière de gravier (*grouèz* s. f.). Sur la petite couronne on mettait, de la base au sommet (*anson*), des cailloux cassés, avec la masse (*ésonbnou*) du carrier (*priarou*). Une sorte de petit pont (*ponta*) permettait d'amener les matériaux sur le chaufour qu'on montait.

Sur la grande couronne, celle de l'extérieur, on déposait de la terre ou des mottes, jusqu'au haut du four à chaux. Elles étaient retenues selon la largeur du chaufour par 5 à 9 perches

<sup>1</sup>) *djink to-t i étè hø*, jusqu'à ce que tout était clos. — <sup>2</sup>) Voir la figure 1. — <sup>3</sup>) *prés*, « presse », barre à mine; *an fzin kouartia*, *katchia*, *kouètchia*, en faisant une pesée.

d'épicéa (*touèyən*), longues de 3,50 m à 4,50 m épaisses de 15 à 20 cm, disposées en forme de polygone régulier, et se croisant aux extrémités. (Voir la figure 2.) Un cercle de bardeaux<sup>1)</sup> de 60 cm de hauteur (il en fallait un stère), séparait la terre des cailloux. On les remontait (*an lé tirè èmən*) après chaque lit déposé.

Il fallait un mois, pour construire un grand chaufour et 9 jours et 9 nuits, pour la cuisson de la pierre. Deux surveillants<sup>2)</sup> devaient être de garde pendant le jour et deux autres durant la nuit. Le feu ne devait pas s'éteindre; il fallait alimenter sans arrêt la fournaise, veiller à ce que les flammes ne s'échappent pas à travers la tourelle de terre et que des éboulements (*èvālè*) ne se produisent point. Dans les fours à chaux de 8 m de diamètre, on brûlait jusqu'à 180 stères de « quartelage » (*kouatlèdj*) d'épicéa. Ceux de grandeur moyenne n'en consommaient que 110 stères. Toutefois on brûlait en général des déchets de bois de pâturage, de vieilles clôtures<sup>3)</sup>, des branchages (*rin, rèmiə*), des broussailles, des charpentes de bâtiments démolis (*tiriə èvā*) etc.

Les aides du chaufournier avaient droit naguère à la « soupe » et à un salaire journalier de trois francs. La « popote » se faisait habituellement en plein air. La marmite était en général suspendue à une crémaillère en bois (*krāmèy*) accrochée à la branche d'un arbre ou à une perche posée sur deux pieux fourchus. Maître et ouvriers couchaient rarement dans une cahute (*baku, ékrin.ny* s. f.) comme le charbonnier. Ils allaient dormir ordinairement dans la maison du propriétaire qui les occupait, sur un grand sac empli de paille posé sur un châlit (*tchèyè*) rudimentaire.

Vers la fin de la cuisson, les cailloux du sommet du four à chaux devenaient d'un noir foncé (*vi-nouè*) puis roses et enfin jaunes. De temps à autre — *horresco referens!* — on urinait dessus. Quand ils éclataient (*ésyafin*), on était sûr que la pierre était bien cuite.

Un grand chaufour pouvait donner jusqu'à 4000 doubles de chaux. Il suffisait d'enlever un encadrement de « *touèyən* » et de perforer au pic (*pi*) la base de la tourelle de terre de-

<sup>1)</sup> *ésandèl, échandèl, ésan.n* ou *échan.n*. — <sup>2)</sup> *Vouét, vādj, vouèdj vouədj, vouèyou, dy-dj*. — <sup>3)</sup> Il s'agit de barrières de pieux réunis par des perches de coudrier tressées, ou de « barres de couche » avec pieux croisés et perches jumelées (*bāsın.n*) disposées obliquement.

venue compacte (*hèpi*) pour que la chaux s'écoulât sans se mélanger à un corps étranger. Une fois contrôlée et réceptionnée (*résèptè, rsi*), elle était livrée aux particuliers, par quantités de 10 à 50 doubles, à 4 sous la « mesure » ou 7,50 francs le mètre cube, et transportée sur des chars munis d'*éfmouar*<sup>1)</sup> (ou d'*épènouar*). Deux jours plus tard, le chaufour dont le montage avait exigé tant d'efforts, tant de sueur, était disparu (*ètè lèvi, tiria eva*<sup>2)</sup>). Il ne restait plus qu'à tirer parti de la terre condensée, des « *touèyon* » d'épicéa, des cendres et des charbons éteints.

Les propriétaires de biens-fonds déposaient la chaux éteinte (c'est-à-dire mouillée d'eau, refroidie et prête à être employée) dans des fosses planchées et cloisonnées (*krè d tchā*<sup>3)</sup>) établies non loin de leur habitation. Ils l'en sortaient pour une nouvelle bâtisse ou la réparation d'une muraille.

Le lait de chaux (*āv dā tchā*) était employé, comme de nos jours, pour blanchir (*rbyintchi, rbyantchi*) les murs de la maison ou les parois des étables, après une épizootie. Ici ou là, on chaulait déjà les arbres fruitiers, pour les protéger contre les parasites animaux ou végétaux. On amendait les terres froides avec de la chaux, pour fournir aux plantes le carbonate de chaux qui leur est indispensable.

On ne pratiquait pas encore le sulfatage des graines (d'un effet plus certain), mais on les chaulait parfois, pour détruire les germes du charbon et de la carie des céréales.

Les archives de nos communes et celles de l'Ancien-Evêché de Bâle nous apprennent que pendant la Guerre de Trente ans, lorsque la peste (*bôsqt* s. f. pl.) ravageait l'Europe, on dut monter des chaufours dans toute notre petite Principauté. On fit une énorme consommation de chaux pour les fosses communes des cimetières de pestiférés (*samtër é bôsu*)<sup>4)</sup>.

« Le temps qui détruit tout », comme le rappelle mélancoliquement Ovide, a métamorphosé en usines les chaufours de nos aïeux mais bâtisseurs et agriculteurs ne sont pas encore près de manquer de chaux.

<sup>1)</sup> était loin; « tiré aval », démoli. — <sup>2)</sup> *Le krè d myçel* est la fosse à purin. — <sup>3)</sup> planches latérales des chars à fumier. On employait parfois les *métr*, des sortes de tombereaux pouvant contenir 1 m<sup>3</sup>. — <sup>4)</sup> La paroisse des Bois, dans les Franches-Montagnes, entretient toujours pieusement son « Cimetière aux Bossus » où reposent son premier curé et la moitié de ses ouailles emportés par la terrible épidémie.